

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre d'Administrateurs
en exercice 11
présents 7
votants 10

Délibération N°014/2026

OBJET : DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT

L'An Deux Mille Vingt Six : **le 19 Mai à 17h15**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de BAIXAS s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles FOXONET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 13 mai 2026

PRÉSENTS : M. Gilles FOXONET – Mme Aline DUHAMEL – Mme Sandrine SOULIE – M. Gawen HOLLE – Mme Danielle DRILLES – Mme Marie-Christine BUON – Mme Barbara RODRIGUEZ.

ABSENTS AYANT VOTE PAR PROCURATION :

M. Romain HOAREAU donne procuration à M. Gilles FOXONET

M. Jérôme DU SACRE CŒUR DE JESUS donne procuration à M. Gawen HOLLE

Mme Marie-Line GOT donne procuration à Mme Aline DUHAMEL

ABSENT EXCUSÉ : M. Rachid HASSANI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Aline DUHAMEL

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose, par son article R123-20, que, sauf cas particuliers visés par ce même code, le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre Communal d'Action Sociale. L'article R123-21 du même code prévoit néanmoins la possibilité de définir des attributions pouvant être déléguées au Président, au Vice-Président ou au Vice-Président délégué par le conseil d'administration, afin d'assurer la continuité, la bonne gestion courante, l'efficacité et la réactivité du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé que le Président reçoive délégation pour exercer, en lieu et place du conseil d'administration, les attributions suivantes :

1° Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration telles que approuvées par délibération n°001/2029 en date du 28/06/2019, notamment étudier et apprécier les situations urgentes sollicitant la mobilisation des aides sociales facultatives, définir le montant et la nature des aides accordées aux bénéficiaires ;

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;

Date de transmission de l'acte: 27/05/2026

Date de reception de l'AR: 27/05/2026

066-216600148-DECCAS_014_2026-DE
A G E D I

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L. 264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

OUI l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE à la délégation de pouvoir au Président conformément à la liste et aux modalités précisées ci-avant.

DECIDE que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de délégations du Conseil d'Administration au Président sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le Vice-Président agissant en application des dispositions de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

PRECISE QUE :

- les délégations ci-dessus sont accordées pour la durée du mandat du Président, sauf à ce qu'une nouvelle délibération vienne les révoquer, en modifier la liste ou les modalités.
- en application de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président rend compte, lors de la séance suivant du Conseil d'Administration, des décisions prises en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil d'Administration.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 19 Mai 2026

Le Président,

Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 27/05/2026

Date de reception de l'AR: 27/05/2026

066-216600148-DECCAS_014_2026-DE
A G E D I